

# Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du mercredi 14 juin 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 et procède à la nomination du secrétaire de séance.

**Secrétaire de séance** : Françoise MAILLE BARBARE

**Ordre du jour :**

- Subventions exceptionnelles
- Décision modificative
- Achat de terrains
- Achat du site Maréchal
- Remboursement de sinistre
- Renouvellement du bail avec Orange
- Fixation du loyer d'un logement communal
- Renouvellement des membres de l'AFR

**Questions diverses**

-----

## **1 – Subventions exceptionnelles**

Monsieur le Maire propose d'allouer trois subventions exceptionnelles :

- 1 000 € pour la commune de Laucourt. Cette somme a été inscrite au budget primitif mais le Conseil municipal doit délibérer pour concrétiser ce don,

**Pour** : Unanimité

- 2 000 € à l'association Valentine et Jacques pour le matériel et les jeux achetés pour les deux écoles publiques,

Madame Viltart, Présidente de l'association, indique ne pas participer au vote.

**Pour** : 20 voix

- 250 € au Twirling club Rosiérois pour leur participation à la demi finale du championnat de France les 13 et 14 mai derniers à Saint Dié des Vosges.

**Pour** : Unanimité

## **2 – Achat de terrains**

Monsieur le Maire propose d'acheter :

- à Madame Germaine TRUQUIN la parcelle cadastrée section W n° 63, d'une superficie de 729 m<sup>2</sup>, au prix de 20 € le m<sup>2</sup>, soit 14 580 €,

**Pour** : Unanimité

- à Madame Arlette MASSOULE les parcelles cadastrées section W n° 131 et 133, d'une superficie de 685 et 652 m<sup>2</sup>, au prix de 5 € le m<sup>2</sup>, soit 3 425 € et 3 260 €. (6 685 €)

**Pour** : unanimité

### **3 – Achat du site Maréchal**

Monsieur le Maire propose, comme convenu lors du vote du budget primitif, d'acquérir le site Maréchal appartenant à la société Trigano au prix de 100 000 € TTC.

Ce site est inscrit au contrat de ruralité du Pays Santerre Haute Somme et fera l'objet d'une étude pour son devenir dans le cadre de la revitalisation des bourgs-centres.

**Pour** : unanimité

### **4 – Décision modificative**

Afin de pouvoir procéder à l'acquisition de 3 terrains et à la vente de 2 terrains, Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative n° 1 suivante :

#### **Investissement / Dépenses :**

Augmentation de crédits au compte 2111 – Terrains nus + 25 000 €

#### **Investissement / Recettes :**

Augmentation de crédits au compte 024 – Produits de cessions + 67 000 €

Diminution de crédits au compte 021 – Virement de la section de fonctionnement - 42 000 €

#### **Fonctionnement / Dépenses :**

Diminution de crédits au compte 023 – Virement à la section d'investissement - 42 000 €

Augmentation de crédits au compte 022 – Dépenses imprévues + 42 000 €

**Pour** : unanimité

### **5 – Remboursement de sinistre**

Monsieur le Maire propose d'accepter le remboursement de 636 € des Assurances Mutuelles de Picardie pour le sinistre du jeudi 12 janvier 2017, suite aux fortes rafales de vent. Des tuiles s'étaient envolées sur plusieurs bâtiments communaux (vestiaires du Stade André Masson, église et salle socioculturelle).

**Pour** : unanimité

### **6 – Renouvellement du bail avec Orange**

Monsieur le Maire rappelle que la commune et Orange ont contractualisé le 1<sup>er</sup> août 2006 un bail d'une durée de 12 ans pour la location d'un emplacement dans l'église afin d'accueillir une antenne relais (loyer de départ : 3 050 euros).

Ce contrat arrivera à échéance le 31 juillet 2018.

Orange souhaite proposer à la commune un renouvellement par anticipation de ce bail à la date du 1<sup>er</sup> août 2017 pour une durée de 12 ans et propose de remplacer l'indice du coût de la construction (ICC) par une actualisation fixe annuelle de 1 %.

Le loyer de départ serait de 4000 euros.

**Pour** : unanimité

## **7 – Fixation du loyer d'un logement communal**

Monsieur le Maire indique que, suite à la fusion entre le CCS et la CCHP, la maison de l'emploi a déménagé depuis le 23 mars 2017 dans les locaux situés 5 rue du Colonel Sorlin (anciens locaux de la CCS).

Des travaux ont été réalisés dans ce local pour le transformer en habitation. Afin de pouvoir louer cette maison, Monsieur le Maire propose de définir le montant du loyer qui sera appliqué à compter du 15 juin 2017 et de le fixer à 550 € mensuel charges comprises.

Joël Glachant et Chantal Rouvroy s'interroge sur d'éventuels problèmes de sécurité en raison de la proximité avec la médiathèque qui habite l'école primaire.

Monsieur le Maire répond par la négative et ajoute que les locataires seront tenus d'ouvrir et de fermer le portail. Cette obligation sera stipulée dans le bail.

**Pour** : unanimité

## **8 – Renouvellement des membres de l'AFR**

Suite au courrier reçu du service de l'environnement et du littoral demandant de renouveler les membres de l'Association Foncière de Remembrement (AFR), Monsieur le Maire propose les quatre noms de propriétaires suivants :

- Vincent WATTEL
- Gérard PROOT
- Michel MOULLART
- Joël DUBOIS

**Pour** : unanimité

## **Questions diverses**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- le Conseil départemental a attribué une subvention de 44 608 euros au titre des amendes de police,
- la commune percevra également un reliquat du produit de la TADEM concernant la période 2005-2008. Cette subvention sera proposée au vote lors de la session du Conseil départemental qui ouvre le 26 juin 2017,
- le jury pour le concours des maisons fleuries passera dans la commune le 1<sup>er</sup> juillet à partir de 9h,
- la commémoration de l'appel du 18 juin aura lieu à 11h au Monument aux Morts,
- les membres du Conseil municipal sont invités au pot de départ de Sylvain Beauvais, Policier municipal, le 30 juin à 18h en mairie.

Joël Glachant s'interroge sur le remplaçant du policier municipal.

Monsieur le Maire indique avoir reçu énormément de candidatures et avoir vu en entretien plusieurs candidats. Il ajoute avoir retenu Aurélien Pinard, actuellement Gardien de la Paix à Amiens et résidant à Harbonnières.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Cheval, Président de Terre de Picardie, lui a signifié ne plus avoir besoin du personnel technique de la commune pour intervenir sur les bâtiments intercommunaux.

Concernant la cantine, ce dernier a pris la décision de garder Madame DOMON, mais pas Madame LANGLET.

Monsieur le Maire ajoute lui avoir demandé de payer les charges afférentes à la salle polyvalente qui est utilisée par les écoles. Le Président Cheval lui a répondu vouloir étudier au préalable le planning de la salle multifonctions afin de pouvoir éventuellement libérer la salle polyvalente.

Madame Maille évoque le sujet du retour de la semaine à 4 jours dans les écoles.

Le décret proposé le 8 juin dernier n'a pas été validé par le Conseil supérieur de l'éducation nationale.

Une nouvelle proposition de décret sera faite le 22 juin prochain.

Si le décret est adopté, Monsieur l'inspecteur d'académie lui a dit qu'il ferait ensuite un courrier aux Maires et aux écoles pour leur demander leur avis.

Dans le cas d'un souhait de retour aux 4 jours, la possibilité sera étudiée avec la direction des transports du Conseil départemental.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h15.